

Information AMF**Déclaration des transactions sur actions propres**

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LANSON-BCC déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 20/04/2012 au 27/04/2012

Raison Sociale : LANSON-BCC

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 20/04/2012 au 27/04/2012

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 20/04/2012	Achats	106	43,184	4 578
Séance du 24/04/2012	Achats	160	40,550	6 488
Total		266	41,5996	11 066